



DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

LES PAPILLONS DU PRUNELLI Communauté de communes du CELAVU-PRUNELLI

située sous le groupe scolaire Auguste GAMBARELLI

20129 BASTELICACCIA

Tel : 0495537152 mail : lespapillonsduprunelli@celavu-prunelli.fr

MEMO PRATIQUE POUR L'INSCRIPTION

4 ETAPES :

- Pré-inscription : dossier à retirer à la crèche ou la C.C. du CELAVU-PRUNELLI
- Décision de la commission (acceptation ou liste d'attente), la responsable vous contacte dans les meilleurs délais.
- Remise de la liste documents demandés pour le dossier d'inscription définitif.
- Retour du dossier d'inscription complété par la famille.

Ce dossier est une demande de préinscription. Veuillez le remplir et le rendre à la structure le plus rapidement possible.

La responsable vous contactera dans les meilleurs délais pour confirmer ou non votre inscription (suivant les places disponibles). S'il n'y a pas de place et si vous le souhaitez, votre dossier sera mis sur une liste d'attente.

Si l'enfant est déjà né :

NOM et Prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Date prévue d'entrée à la micro-crèche :

Si vous êtes enceinte (à partir du 6^{ème} mois) :

NOM de famille de l'enfant à naître :

Date prévue de l'accouchement :

Date prévue d'entrée à la micro-crèche :

Dès la naissance, merci de contacter la structure pour confirmer la demande d'inscription et donner la date et le lieu de naissance ainsi que le prénom de votre enfant.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Situation familiale : cocher la case correspondante à votre situation :

- Mariés Union libre Pacsés
 divorcés Séparés Célibataire veuf(ve)

Numéro de CAF ou de MSA

Si vous êtes séparé ou divorcé, qui a la garde de l'enfant ? cocher la case correspondante à votre situation :

- Madame Monsieur Alternée

Nombre d'enfants à charge actuellement :

| | PERE | MERE |
|--|------|------|
| NOM | | |
| Prénom | | |
| Adresse | | |
| Téléphones Domicile : Portable : | | |

| | | |
|-----------------|--|--|
| Travail : | | |
| Mail : | | |
| Profession | | |
| Lieu de travail | | |

LES TARIFS

La Communauté de Communes a opté pour le système de la Prestation de Service Unique (PSU). C'est un tarif à l'heure établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) qui est appliqué aux besoins réels de la famille définis par le contrat

La PSU n'est pas cumulable avec la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

Tarif CAF pour les enfants de 2.5 mois à 6 ans :

| | | | | |
|----------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| Famille de : | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants |
| Taux horaire : | 0.0615% | 0.0512% | 0.0410% | 0.0307% |

Prendre le montant de la déclaration (avis d'imposition n-2), le diviser par 12 mois et multiplier le résultat par le taux horaire.

Un plancher et un plafond de ressources fixe le cadre d'application du taux d'effort : exemples

Plancher 2020 = 705,27 € mensuels Plafond 2020 = 5600 € mensuels

Le plafond et le plancher sont actualisés au début janvier de chaque année

Tout retard de paiement peut entraîner l'exclusion de l'enfant et la mise en route d'une procédure de recouvrement.

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h00 toute l'année sauf au mois d'août, une semaine durant les vacances de Noël et lors de certains ponts.

Toute journée inscrite est due, toute 1/2 heure commencée également.

Le règlement de la participation doit être effectué par virement, chèque ou espèces avant le 5 du mois auprès de la Communauté de Communes ou à défaut auprès de la directrice.

JOURS ET HORAIRES DE GARDE DE L'ENFANT

La structure examinera les demandes de pré-inscription selon plusieurs critères classés par ordre d'importance :

- Priorité donnée aux familles habitant sur la Communauté de Communes CELAVU-PRUNELLI (Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani, Vero)
- Priorité donnée aux familles inscrivant leur enfant en mode régulier.
- Deux parents qui travaillent ou au parent isolé.
- Date de dépôt de la pré-inscription.
- Fratrie déjà en cours de contrat
- Dossier complet.

Les enfants inscrits définitivement le sont jusqu'à échéance du contrat.

Les heures inscrites dans ce calendrier seront considérées comme définitives lors de **l'inscription et de la signature du contrat.**

Merci de cocher les jours souhaités et de noter les heures de garde sur le calendrier ci-après.

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | total |
|-----------------|-------|-------|----------|-------|----------|-------|
| Jours souhaités | | | | | | |
| Plages horaires | | | | | | |